Objectif 9 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique, et l'histoire des lieux

Objectif 9 Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique, et l'histoire des lieux

« Le patrimoine bâti terrestre du coeur se compose de plusieurs types de constructions plus ou moins isolées à vocation originelle militaire, pastorale, agricole, énergétique, extractive, ou halieutique. Certaines zones aujourd'hui habitées ? anciens villages de pêcheurs devenus « calanques habitées » (cabanons) ? et/ou en périphérie des villes participent au caractère du coeur bien qu'ils constituent une artificialisation relativement récente des milieux (XIXème et surtout XXème siècle). D'autres constructions, généralement récentes, peuvent en revanche ne pas être considérées comme patrimoniales et auront, le cas échéant, vocation à être mieux intégrées afin de garantir la conformité avec le caractère. »

«La prise en compte de ce patrimoine peut s'avérer en revanche difficile : sa connaissance et l'inventaire des éléments qui le constituent sont indispensables pour assurer par la suite sa protection. »

« A cet objectif de protection des différents patrimoines culturels s'ajoutent enfin la nécessité de mieux les faire connaître et comprendre : ce sera l'une des missions de l'établissement public de favoriser une véritable médiation culturelle (sensibilisation, muséographies, ouvrages scientifiques ou de vulgarisation) sur ces composantes de la société provençale ».

page 94

Référence ID de l'article : #1446
Auteur : Olivier Caligari
Dernière mise à jour : 2013-09-24 16:09

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 01-07-2025 10:54

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=622&id=1051&artlang=fr